Acte publié le 17.07.25

2.2

ARR_0391_2025

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

# ARRÊTÉ DU MAIRE

**INTERDISANT LES PRATIQUES SPORTIVES SUR LES TERRAINS D'ENTRAINEMENT DE FOOTBALL, DE RUGBY DU PARC DES SPORTS ET LOISIRS ALEXIS VASTINE, DU STADE HAROU ET DU TERRAIN D'HONNEUR DU 21 JUILLET 2025 AU 22 AOÛT 2025**

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
**VU** la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82.213 relative aux droits et libertés des Communes,
**VU** l'article 610-5 du code pénal,
**VU** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de préserver les terrains d'entrainement sportifs du Parc des Sports et des Loisirs Alexis Vastine, sur la ville de Pont-Audemer,

## ARRÊTE

Article 1 : Vu les travaux de régénération des terrains, tous les terrains d'entrainement sportifs du Parc des Sports et des Loisirs Alexis Vastine, de football, de rugby, du terrain d'honneur et du stade HAROU sur la ville de Pont-Audemer seront interdits, à partir de ce lundi 21 juillet 2025, et ce jusqu'au vendredi 22 août 2025 inclus.
Article 2 : La matérialisation de cette interdiction sera mise en place par le service espaces verts.
Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.
Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, le service espaces verts, les collèges, les lycées, et les clubs concernés par les dispositions citées plus haut, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa publication et sa transmission aux instances sportives.

Fait à Pont-Audemer, le 17 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation, le 2ème Adjoint, en charge du développement économique, de l'emploi, de l'artisanat et de l'attractivité du centre de la ville

Florence GAUTIER

MAIRIE DE PONT-AUDEMER
EURE